DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006

Délibération
n° 2006.02.025

UIOM de La Couronne : réalisation des derniers travaux de mise en conformité - Lot n° 2 "Electricité et contrôle commande" : avenant n° 2

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2006

DELIBERATION N° 2006.02.025

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

UIOM DE LA COURONNE : REALISATION DES DERNIERS TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE - LOT N° 2 "ELECTRICITE ET CONTROLE COMMANDE" : AVENANT N° 2

Par délibération n° 69 du 17 mars 2005, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché négocié pour la réalisation des derniers travaux de mise en conformité de l'usine d'incinération des ordures ménagères à La Couronne – 3 lots.

Par marché du 8 août 2005, le lot n° 2 « Electricité et contrôle / commande », a été confié à la société SERICA Groupe Reyes Industries – quai Jean Jaurès – 07800 LA VOULTE,

Par délibération n° 374 du 17 novembre 2005, le conseil communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 41 280,00 € HT, portant le montant du marché de 593 830,00 € HT à 635 110,00 € HT, soit une augmentation de 6,95 %.

Considérant la nécessité de compléments de fournitures liés aux travaux supplémentaires sur les mesures de débits d'air et leur système de nettoyage d'une part et sur la gestion hydrique d'autre part,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 2 susvisé, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 4 070,00 € HT, ci-après indiqués :

Alimentation 24VAC ..... 2 100,00 € HT
Coffret bassin ..... 1 970,00 € HT

MONTANT TOTAL ..... 4 070,00 € HT

Le montant du marché passe de 635 110,00 € HT à 639 180,00 € HT, soit une augmentation de 7,64 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 – rubrique 812 – opération 9803.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **07 février 2006**	**Affiché le :** **07 février 2006**